

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Commune de PONT CHATEAU

REGISTRE
D'ENQUETE PUBLIQUE

Relatif à

- - l'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau
- - la déclaration d'intérêt général
- des travaux du contrat territorial milieux aquatiques (CTMA) du Brivet.
- L'enquête se déroulera du lundi 27 janvier 2020 au vendredi 14 février 2020 inclus en mairies de : Pontchâteau, Campbon, Saint-André-des-Eaux et Saint-Gildas-des-Bois.
- Les communes incluses dans le périmètre du projet sont les suivantes : Pontchâteau, La Baule-Escoublac, Besné, Blain, Bouvron, Campbon, La Chapelle-des-Marais, La Chapelle-Launay, Crossac, Donges, Dréfféac, Fay-de-Bretagne, Guenrouet, Guérande, Herbignac, Lavau-sur-Loire, Malville, Missillac, Montoir-de-Bretagne, Pornichet, Prinquier, Quilly, Saint-André-des-Eaux, Sainte-Anne-sur-Brivet, Saint-Gildas-des-Bois, Saint-Joachim, Saint-Lyphard, Saint-Malo-de-Guersac, Saint-Nazaire, Sainte-Reine-de-Bretagne, Savenay, Sévérac et Trignac en Loire-Atlantique et Férel, Nivillac, Saint-Dolay et Théhillac dans le Morbihan.



ENQUETE RELATIVE

A

- Autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau
- Déclaration d'intérêt général

En exécution de l'arrêté du

1^{er} Janvier 2020 n°2019/BPEF/MY

de M. le Préfet de la Loire-Atlantique

Je soussigné(e), M. Rousselet Claude

ai ouvert, ce jour,

le registre d'enquête, pour recevoir les observations du public

A Port Chateau

Le lundi 27 Janvier 2020
à l'heure

La commune en qualité de

① - MAHE Pascal

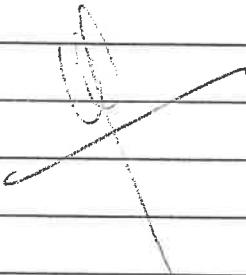
exploitant agricole sur sa fonction

- Je suis d'accord pour relâcher l'eau du bassin versant mais trouve cette méthode insuffisante.

je demande donc la mobilisation des autorités
l'un PIBIARY entre l'ancienne écluse
et la nouvelle en utilisant des bancs bords
et le canal de la trêve et l'écluse de
LIVIEN : reconstruction du cordon et
consolidation de l'écluse de Lavand

A ce jour le SBVB ne connaît rien et
je mets en route le suivi d'un règlement
d'eau.

Couvrant la biodiversité je met
en cause l'état de LA BRIERE ININISÉ
Soudain : le fonds est ANORMAL. Elle
n'a pas à servir de modèle.



2) 1^{re} logement

20 Rue de la forge
8^e Guillestre.

Ma notation du fors sera peu ou
necessaire et je m'efforcerai d'être concis et
notamment

~~spécifique~~

3) André Daniellou. 27 Rue de l'île St Michel de Guasac

J'ai bien noté le parcours le long du Briez
entre Rozé et Louré. Cette action est nécessaire
mais il faudrait faire en conjointement
des actions préventives à la dégradation du ruisseau :
plantation, interdiction des moteurs thermiques
sur les embarcations, lutte intensive des ragondins.

Un ensemble de curage de réseau hydrographique
est envisagé - la description de cette opération
n'inclut pas la prise en compte de la réhabilita-
tion ou/et l'entretien des bâches bocagères
d'autant plus qu'il existe notamment sur la gogoneuse

qui devrait intervenir lors des curages du
fossé "Paquelais-Rozé" de mettre un réfé-
ré de cru à la Paquelaine pour favoriser alors
lors des futurs manteaux d'eaux.

Même si le dossier d'enquête publique ne débrouille pas
les mesures de qualité de l'eau, est-il prévu
dans conjointement aux Wavauw, des actions de
réduction de la présence de déchets et produits
phytotoxiques diffusés sur le terrain via le Briez